



ICAO

International Civil Aviation Organization
African Flight Procedure Programme

Stage de formation à la conception de procédures de vol PBN
Nairobi, Kenya, 2 – 27 février 2026

BULLETIN D'INFORMATION

1. Dates et lieu

- 1.1. Le stage de formation à la Conception des procédures de vol PBN se tiendra à l'East African School of Aviation (EASA), à Nairobi, Kenya, du 2 au 27 février 2026.

2. Points focaux

- 2.1. Les points focaux du stage sont:

Mme Yacine DIOP

Mobile : +221 78 825 59 27

Fax : +221 33 820 32 59

Email : ydiop@icao.int

Mr. Alexandre DAMIBA

Mobile : +221 77 646 95 83

Email : ADamiba@icao.int

3. Langue

- 3.1. La formation sera dispensée exclusivement en anglais.

4. Session d'ouverture

- 4.1. La session d'ouverture aura lieu le lundi 2 février 2026 à 09h00 (heure locale) dans les locaux de l'EASA.

5. Documentation

- 5.1. La formation sera sans documentation papier. Tous les documents seront disponibles sur:

- www.icao.int/WACAF/Pages/PANS-OPS.aspx et
- www.icao.int/wacaf/african-fpp.

- 5.2. Il est fortement recommandé aux participants d'apporter leurs ordinateurs portables pour les travaux durant la formation.

6. Conditions météorologiques

- 6.1. En février, Nairobi connaît généralement des températures modérées, variant entre 17°C et 28°C, dans un climat relativement sec.
- 6.2. L'heure locale au Kenya est UTC + 3 heures.

7. Visas d'entrée

- 7.1. Les participants sont invités à vérifier auprès de l'Ambassade ou du Haut-Commissariat du Kenya dans leur pays de résidence s'ils sont soumis ou non à l'obligation de visa pour entrer au Kenya. Les visas peuvent être sollicités auprès d'une mission diplomatique kenyane à l'étranger. Lors de la demande, il est recommandé de fournir la lettre d'invitation de l'OACI, ainsi que tout autre document requis.
- 7.2. Le Kenya a introduit l'Autorisation de Voyage Électronique (eTA). La demande doit être soumise via le portail officiel : <https://etakenya.go.ke/>. Les documents à télécharger incluent:
- un passeport valide,
 - la lettre d'invitation de l'OACI,
 - une photo "selfie",
 - un billet retour.
- 7.3. Le paiement des frais s'effectue exclusivement par carte bancaire sur le portail eTA.
- 7.4. Il est essentiel de soumettre les demandes de visa au moins trois semaines avant le début de la formation, afin d'éviter tout retard ou inconvénient.

8. Santé

- 8.1. Il est fortement recommandé aux participants de disposer d'une assurance voyage incluant une couverture médicale valable pour toute la durée de leur séjour au Kenya. Les participants doivent s'assurer que leur couverture est applicable au Kenya et conserver une preuve de leur assurance (carte ou attestation) pouvant être présentée aux établissements de santé si nécessaire. Il est également conseillé de fournir, lors de l'inscription, les coordonnées d'un proche à contacter en cas d'urgence.
- 8.2. La présentation d'un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est obligatoire pour les personnes provenant de, ou ayant transité par des États reconnus par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) comme endémiques, notamment : Angola, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Comores, République centrafricaine, Tchad, Congo, RDC, Côte d'Ivoire, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Liberia, Mali, Mauritanie, Mozambique, Niger, Nigéria, Somalie, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Tanzanie, Togo et Ouganda.
- 8.3. Toute personne ne présentant pas de certificat valide pourra être tenue de se faire vacciner à l'entrée sur le territoire, moyennant un coût d'environ 15 USD (susceptible de modification). Les autorités sanitaires peuvent également appliquer toute autre mesure réglementaire.
- 8.4. Pour de plus amples informations, les participants peuvent consulter le site Web de l'OMS : <https://www.who.int/countries/ken/>.

9. Banques et devises

- 9.1. Des banques et distributeurs automatiques de billets (ATM) sont disponibles à proximité du lieu de la formation. Les horaires habituels d'ouverture sont de 08h30 à 16h00, du lundi au vendredi, certaines banques ouvrant le samedi matin.
- 9.2. La monnaie locale est le Shilling kényan (KES). Le taux de change est variable, et se situe généralement autour de 130–150 KES pour 1 USD (à titre indicatif).

10. Hébergement et transport

10.1. Une liste d'hôtels recommandés est jointe au présent bulletin. Les participants doivent effectuer directement leurs réservations auprès de l'établissement de leur choix.

10.2. Aucun service de transport ne sera assuré entre les hôtels et le lieu de la formation.

11. Électricité et types de prise

11.1. Le Kenya utilise des prises de type G (trois broches rectangulaires).

11.2. Le courant électrique est de 240 V, à 50 Hz.

11.3. Les participants sont invités à se munir des adaptateurs ou convertisseurs nécessaires..



./.